



PLAN D'ACTION NATIONAL « SANTÉ AFFECTIVE ET SEXUELLE » 2013-2016

Selon les principes énoncés dans le programme national sur la santé sexuelle, le Plan d'action « Santé affective et sexuelle » élaboré par les Ministères de la Santé, de la Famille et de l'Intégration, de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et de l'Egalité des chances, en collaboration avec les majeurs partenaires du terrain, entre autres le Planning familial, l'Aidsberodung et le CPOS, s'agence selon 5 axes qui représentent les différents champs d'action pour lesquels des initiatives sont prévues. Se basant sur une approche interdisciplinaire, les ministères et acteurs impliqués se sont engagés à veiller à la diversification et la complémentarité des actions. Pour une implémentation efficace des mesures retenues, la promotion de synergies et la mise en réseau des acteurs, ainsi que le renforcement des compétences des multiplicateurs dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'éducation non-formelle et de l'égalité entre femmes et hommes jouent un rôle primordial. La mise en œuvre envisage un processus évolutif et dynamique de concert avec les ressources et compétences locales à disposition et selon les besoins spécifiques. Dans un premier plan, les actions visent prioritairement les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents et les jeunes adultes.

Le plan est assorti d'objectifs ambitieux qui sont calqués sur des textes nationaux et internationaux dans les domaines de la Santé, de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration ainsi que de l'Egalité des chances entre femmes et hommes. Ces textes contiennent tous des dispositions touchant le domaine de la santé et de l'éducation sexuelle et affective et qui incitent le gouvernement luxembourgeois à mettre en œuvre une politique interministérielle cohérente en la matière qui se déclinent en cinq axes d'intervention et en une multitude d'actions concrètes sur le terrain.

Afin de réussir dans la réalisation du présent Plan d'Action National, les quatre ministères impliqués plaident en faveur de l'instauration d'un dispositif de « monitoring » qui pourrait consister en une **cellule de coordination interministérielle** qui, à la fois, surveille la mise en œuvre des différentes actions au niveau des axes d'intervention et rapporte à un **Comité de pilotage élargi**, instauré d'une façon permanente et composé de représentants des ministères impliqués et des institutions, associations et organisations non gouvernementales actives en matière de l'Education sexuelle et affective. Ce comité de pilotage a pour mission de veiller au respect des objectifs fixés, d'adapter le plan d'action national en fonction de l'état d'avancement de sa réalisation et des discussions et développements en la matière au niveau national et international et d'aviser les ministres dans leurs démarches respectives. Les cinq axes d'interventions retenus sont :

- ❖ **1. Bonne gouvernance**
- ❖ **2. Information, sensibilisation et éducation en matière de santé affective et sexuelle**
- ❖ **3. Amélioration des compétences**
- ❖ **4. Accès pour tous : diversification et durabilité de l'offre**
- ❖ **5. Evaluation**

Chaque action politique est décrite de la manière suivante :

<u>Ministère responsable de la mise en œuvre,</u> autres acteurs publics impliqués	Période de la mise en œuvre	Public cible
---	--------------------------------	--------------



1. BONNE GOUVERNANCE

Dans le but :

- de garantir la concertation et la cohérence interministérielles et intersectorielles,
- de veiller au respect des objectifs fixés,
- de constituer les plates-formes d'échanges nécessaires entre experts et partenaires du terrain pour adapter le plan d'action national en fonction de nouvelles évidences scientifiques et de l'état d'avancement sur le terrain

et tel retenu par les ministères impliqués dans la réalisation du présent Plan d'Action National seront constitués sous l'égide du Ministère de la Santé les organismes et mécanismes de bonne gouvernance suivants :

Action 1.1 : Création de mécanismes et d'organes de concertation interministériels et intersectoriels dont la Cellule de coordination interministérielle et le Comité de Pilotage élargi, par des conventions formelles assurant la mise en œuvre du programme national 2013-2016

<u>MiSa</u>	2013-2016	MiSa, MiFa, MEN, MEGA
-------------	-----------	-----------------------

Action 1.2 : Intensification de la collaboration avec les pédiatres, médecins de famille, gynécologues, sages-femmes, infirmières pédiatriques et services de première ligne pour l'amélioration de l'information et de la guidance des parents en matière de promotion de la santé affective et sexuelle de leurs enfants

<u>MiSa</u>	2014-2016	Professionnels du secteur de la Santé
-------------	-----------	---------------------------------------

Action 1.3 : Organisation régulière d'une Journée nationale sur la santé affective et sexuelle

<u>MiSa</u> , MiFa, MEN, MEGA	2014-2016	Professionnels du secteur de la Santé, de l'Education formelle et de l'Education non-formelle
-------------------------------	-----------	---



Action 1.4 : Organisation et coordination d'activités de sensibilisation en faveur de la promotion de la santé affective et sexuelle en collaboration, entre autres, avec la Aidsberodung, le Planning familial, le MEN, le CPOS, Mise à disposition de matériel d'information et de préservatifs

<u>MiSa</u>	2013-2016	Grand-public
-------------	-----------	--------------

2. INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Action 2.1 : Dans l'enseignement fondamental, le plan d'études est vérifié et, en cas de besoin, adapté et complété par du matériel pédagogique adéquat, en collaboration avec la Commission scolaire nationale et le Service de l'Enseignement fondamental

<u>MEN</u>	2013-2016	Écoles fondamentales
------------	-----------	----------------------

Action 2.2 : Concernant l'éducation sexuelle et affective dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, les programmes-cadres et programmes sont vérifiés et, en cas de besoin, adaptés et complétés par du matériel pédagogique adéquat, en collaboration avec les Commissions nationales de programme concernés et le Service de l'Enseignement secondaire et secondaire technique

<u>MEN</u>	2013-2016	Lycées
------------	-----------	--------

Action 2.3 : Elaboration et/ou accompagnement de projets d'innovation pédagogiques et de sensibilisation autour de l'éducation sexuelle et affective au sein des lycées (ex. Si d'aventure la vie / Scénario contre un virus/ Film / théâtre / projets d'établissement)

<u>MEN</u> , SCRIPT, Lycées	2013-2016	Lycées
-----------------------------	-----------	--------

Action 2.4 : Elaboration d'initiatives de promotion de la santé affective et sexuelle (collectives et individuelles dans le cadre de la surveillance médico-scolaire) dans les écoles et lycées



<u>MiSa</u>	2013-2016	Ecoles fondamentales et lycées
--------------------	-----------	--------------------------------

En accord avec la loi du 2 décembre 1987 portant règlementation de la médecine scolaire et avec la réactualisation de sa mise en application avec le règlement Grand-Ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico scolaire, une des tâches principales de la médecine scolaire est la promotion de la santé des enfants et adolescents tout au long de leur scolarisation. Par le biais, d'une part de la surveillance médico-scolaire individuelle, et d'autre par les activités de promotion de la santé visant en général les collectivités (classe, cycle, lycée...) les équipes de la médecine scolaire mettront en œuvre au niveau national, tant pour les enfants du fondamental que pour les adolescents de l'enseignement secondaire, les activités de promotion de la santé affective et sexuelle conçues ensemble avec la Division de la Médecine scolaire et le Comité de Santé Scolaire.

Action 2.5 : Intégration de l'éducation sexuelle et affective dans le cadre de référence « Education non formelle des enfants et des jeunes », visant l'assurance qualité dans les services d'éducation et d'accueil, l'accueil des assistants parentaux et les services pour jeunes

<u>MiFa</u>	2013-2016	Services d'éducation et d'accueil pour enfants, services pour jeunes, assistants parentaux
--------------------	-----------	--

Le projet de loi portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse prévoit l'instauration d'un cadre de référence Education non formelle des enfants et des jeunes qui comprend les objectifs généraux et les principes pédagogiques fondamentaux que doivent suivre les gestionnaires de services d'éducation et d'accueil respectivement de services pour jeunes. L'éducation sexuelle et affective sera intégrée dans ce cadre de référence et fera ainsi partie des missions institutionnelles des services d'accueil des enfants et des jeunes.

Action 2.6 : Analyse de l'accès aux préservatifs dans les centres de jeunesse et maisons de jeunes

<u>MiFa, MiSa</u>	2013-2014	Centres de jeunesse, maisons de jeunes, centres d'accueil et internats
--------------------------	-----------	--

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national sur la jeunesse « Jugendpakt », le Ministère de la Famille et de l'Intégration lancera un échange avec le Ministère de la Santé et les professionnels du secteur de la jeunesse comprenant les centres d'accueil pour jeunes, les centres d'accueils pour jeunes handicapés, les



internats, les maisons de jeunes, les fédérations scouts et les gestionnaires d'auberges de jeunesse afin d'identifier les différentes manières de gérer l'accès aux préservatifs, de présenter des bonnes pratiques et de parvenir à une politique cohérente à l'aide d'experts en la matière dont le Planning familial et l'Aidsberodung.

Action 2.7 : Prévention contre le recours à la prostitution dans le cadre des discussions de la Plateforme Prostitution

<u>Mega</u>	2013	Grand public
--------------------	------	--------------

Sous l'impulsion de la ministre Françoise Hetto-Gaasch, le MEGA a instauré une plateforme "Prostitution" avec la participation du Parquet Luxembourg, la Police Grand-Ducale, les services Aidsberodung et DropIn de la Croix-Rouge et le service d'intervention sociale de la VDL pour discuter sur l'amélioration de l'encadrement de la prostitution au Luxembourg. Un volet important est également la prévention sanitaire ainsi que la prévention contre le recours à la prostitution. Ces discussions sont actuellement en cours et vont résulter en un catalogue de mesures concrètes, (p.ex. campagnes de sensibilisation et d'information) qui sera présenté par la ministre de l'Egalité des chances au Conseil de gouvernement au cours de 2013.

Action 2.8 : Campagne au sujet de la réforme de la loi sur la violence domestique

<u>Mega</u>	2013 - 2014	Grand public
--------------------	-------------	--------------

Le projet de loi 6181 portant modification de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique est actuellement discuté au sein de la Commission parlementaire de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances. Ce projet comporte un certain nombre de nouveautés et met e.a. un accent particulier sur la protection des mineurs témoins ou victimes de violence domestique. Après l'adoption du projet de loi en 2013, il est planifié d'organiser une campagne d'information sur cette réforme, ceci en coopération avec les gestionnaires conventionnés avec le MEGA et du monde associatif.

Action 2.9 : Etude sur les causes de la violence domestique

<u>Mega</u>	2013 - 2014	Grand public
--------------------	-------------	--------------

Le MEGA a signé une convention de coopération avec le CRP-Santé pour faire réaliser une étude scientifique sur les causes de la violence domestique. Cette analyse se base sur les desiderata du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence. Les efforts d'ores et déjà déployés au niveau



de l'information et de la prévention (p.ex. campagnes annuelles du MEGA) seront évaluées par rapport à leur efficacité. L'étude proposera des recommandations concrètes pour améliorer la prévention, notamment auprès des jeunes. L'étude, qui sera réalisée en 2013 et 2014, comportera deux volets, à savoir les victimes et les auteurs, tout en incluant les professionnels sur le terrain ainsi que le volet des mineurs.

3. AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES

Afin de développer l'expertise en matière d'éducation sexuelle et affective auprès des professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes, une formation pour formateurs sera mise en place en collaboration avec des experts de la santé affective et sexuelle et de la pédagogie de la sexualité qui débouchera sur la création d'un pool de formateurs, intervenant auprès des professionnels et des multiplicateurs des différents secteurs concernés par le présent plan d'action.

Action 3.1 : Renforcement de l'éducation sexuelle et affective dans la formation initiale des professionnels de l'enseignement, de l'éducation non-formelle et de la santé

MiFa , MiSa, MEN, Mega	2014-2016	Université du Luxembourg, Lycée technique pour Professions éducatives et sociales, Lycée technique pour Professions de santé
-------------------------------	-----------	--

La place de l'éducation affective et sexuelle au sein des formations initiales des professionnels intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles sera thématisée avec les responsables des formations au niveau des institutions de l'enseignement formel concernées.

Action 3.2 : Dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique, les formations continues actuellement offertes sont développées selon les exigences des programmes et la demande des enseignants www.formation-continue.lu.

MEN , SCRIPT	2013-2016	Enseignants
---------------------	-----------	-------------

Action 3.3 : Formation continue en matière de promotion de la santé affective et sexuelle pour les médecins scolaires et les équipes médico-scolaires travaillant dans les écoles fondamentales et secondaires



<u>MiSa</u>	2013-2016	Médecins et équipes médico-scolaires
--------------------	-----------	--------------------------------------

Action 3.4 : Mise à disposition de matériel pédagogique pour enseignants et prise en considération d'une plateforme d'échange pour enseignants

<u>MEN</u>	2014-2016	Enseignants
-------------------	-----------	-------------

Action 3.5 : Elaboration de documents de référence et d'outils pédagogiques en matière de promotion de la santé affective et sexuelle pour les équipes médico-scolaires

<u>MiSa</u> , MEN	2014-2016	Equipes médico-scolaires
--------------------------	-----------	--------------------------

Action 3.6 : Promotion de la formation continue en matière d'éducation sexuelle et affective des professionnels par le site www.enfance-jeunesse.lu

<u>MiFa</u> , Mega, SNJ	2013-2016	Professionnels de l'éducation non-formelle
--------------------------------	-----------	--

Le portail www.enfance-jeunesse.lu donne accès à l'ensemble des offres de formation s'adressant aux professionnels socio-éducatifs du secteur de l'éducation non-formelle à savoir les maisons relais, crèches, foyers de jour, assistants parentaux et services pour jeunes. La formation continue obligatoire comprendra 16 heures par an et les formations proposées via le portail sont agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration. A l'aide de cet outil de gestion des formations, le sujet de l'éducation sexuelle et affective occupera une place importante, parmi d'autres sujets, dans la formation continue des professionnels en collaboration avec le pool des formateurs.

Action 3.7 : Promotion de l'éducation sexuelle et affective au sein des services d'éducation et d'accueil pour enfants

<u>MiFa</u>	2014-2016	Services d'éducation et d'accueil pour enfants
--------------------	-----------	--

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'assurance qualité au sein des services d'éducation et d'accueil, le Ministère de la Famille et de l'Intégration propose la mise à disposition de consultants et d'experts en matière de l'éducation sexuelle et



affective, sur mesure et en fonction de la demande, pour accompagner les équipes professionnelles socio-éducatives dans la mise en œuvre de projets liés à l'éducation sexuelle et affective. Le Planning familial a réalisé un projet-pilote dans certaines maisons relais. Il est prévu de l'étendre à d'autres services d'éducation et d'accueil en collaboration avec le pool des formateurs.

Action 3.8 : Création d'un « dossier de l'animateur » relatif à la sexualité des enfants et des jeunes dans le cadre de la formation des animateurs bénévoles de l'enfance et de la jeunesse

MiFa , SNJ	2013	Animateurs de loisir bénévoles
-------------------	------	--------------------------------

Le Service national de la jeunesse met à disposition des animateurs de loisir bénévoles différents manuels en lien avec l'organisation d'activités d'animation (camps, colonies, activités de vacances, activités d'encadrement). Un dossier de l'animateur sera consacré à la sexualité des enfants et des jeunes et aborde d'un point de vue très pratique et sous forme de questions fréquemment posées par les animateurs notamment les questions du développement et du comportement de l'enfant, la communication avec l'enfant et les parents, l'attentat à la pudeur, la contraception et les relations amoureuses entre jeunes. Le dossier en question sera élaboré en collaboration avec des experts dont le Planning familial.

4. ACCÈS POUR TOUS : DIVERSIFICATION ET DURABILITÉ DE L'OFFRE

Action 4.1 : Gestion, financement et évaluation du projet : Contraceptifs pour les femmes de moins de 25 ans

MiSa	2013-2016	Femmes de moins de 25 ans
-------------	-----------	---------------------------

Dans le but d'améliorer la protection contraceptive, de réduire le nombre de grossesses non désirées et le nombre d'interruptions volontaires de grossesse, les jeunes femmes de moins de 25 ans bénéficient à partir du 1er janvier 2012 d'une prise en charge de 80% pour les contraceptifs ne nécessitant pas d'intervention médicale. Cette action, qui est un apport important de promotion et d'éducation de la santé affective et sexuelle, ainsi que pour l'adoption de modes de vie sains en matière de sexualité, sera continué et évaluée régulièrement. En 2014, la campagne médiatique d'information « Ma contraception...plus que jamais à ma portée » sera relancée.



Action 4.2 Initiation d'un projet interdisciplinaire pour identification des besoins spécifiques de la population immigrée en matière de santé affective et sexuelle et élaboration d'actions de sensibilisation particulières

<u>MiSa</u> , Mifa, MEN, Mega	2014-2016	Population immigrée
--------------------------------------	-----------	---------------------

Action 4.3 Initiation d'un projet interdisciplinaire pour identification des besoins spécifiques des jeunes avec déficiences physiques ou psychiques ou à besoins spécifiques en matière de santé affective et sexuelle et élaboration d'actions de sensibilisation particulières

<u>MiSa</u> , Mifa, MEN	2015-2016	Jeunes avec déficiences physiques ou psychiques ou à besoins spécifiques
--------------------------------	-----------	--

5. ÉVALUATION

Dans le but de se doter d'outils et de moyens afin de pouvoir évaluer et mesurer l'impact des mesures mises en oeuvre tant au niveau du processus, que des moyens et contenus, ainsi que leurs effets sur l'état de la santé affective et sexuelle de la population du GD du Luxembourg, les initiatives suivantes sont planifiées.

Action 5.1 : Sur base des recommandations de l'OMS, de la CE et des organismes experts en la matière, élaboration d'un set d'indicateurs pour l'évaluation de l'état de la santé affective et sexuelle au GD de Luxembourg et du programme national

<u>MiSa</u> , MiFa, MEN, Mega	2014-2016	Experts, professionnels et acteurs impliqués dans la réalisation du plan d'action
--------------------------------------	-----------	---

Action 5.2 : Élaboration d'un outil de suivi et d'évaluation du plan d'action

<u>MiSa</u> , MiFa, MEN, Mega	2015-2016	Acteurs impliqués dans la réalisation du plan d'action
--------------------------------------	-----------	--

Action 5.3 : Recensement des activités d'ESA au niveau des écoles primaires et secondaires

<u>MEN</u> , MiSa	2014-2016	Ecoles fondamentales et écoles secondaires
--------------------------	-----------	--

